



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

PROCÈS-VERBAUX

Séances des 28 et 29 avril 2008

Auditions dans le cadre du mandat de l'Assemblée : Faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York, et à cette fin que la Commission entende, au plus tard au 29 avril 2008, monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York, et monsieur Alain Cloutier, sous-ministre en titre au ministère des Relations internationales, ainsi que toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire de convoquer sans toutefois obliger une personne qui a déposé une plainte à comparaître contre sa volonté.

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 8 MAI 2008

document de la session no 962

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'administration publique

Séance du lundi 28 avril 2008

Mandat : Auditions dans le cadre du mandat de l'Assemblée : *Faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York, et à cette fin que la Commission entende, au plus tard au 29 avril 2008, monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York, et monsieur Alain Cloutier, sous-ministre en titre au ministère des Relations internationales, ainsi que toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire de convoquer sans toutefois obliger une personne qui a déposé une plainte à comparaître contre sa volonté.* (Mandat de l'Assemblée, le 9 avril 2008)

Membres présents :

- M. Taillon (Chauveau), président de la Commission
- M. Auclair (Vimont), vice-président de la Commission

- M. Bérubé (Matane)
- M^{me} Charlebois (Soulanges)
- M. Gautrin (Verdun)
- M^{me} Maltais (Taschereau)
- M. Ouellette (Chomedey)
- M. Ouimet (Marquette), membre temporaire
- M. Proulx (Trois-Rivières) en remplacement de M. Auger (Champlain)
- M^{me} Roy (Lotbinière) en remplacement de M. Benoit (Montmorency)
- M. Simard (Richelieu), porte-parole du 2^e groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et le rôle de l'État, en remplacement de M. Lemay (Sainte-Marie-Saint-Jacques)
- M. Therrien (Terrebonne)
- M. Tomassi (LaFontaine) en remplacement de M. Arcand (Mont-Royal)

Témoins (par ordre d'intervention) :

- M. Bruno Fortier

- M^{me} Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales

- M. Alain Cloutier, sous-ministre des Relations internationales

- M^{me} Élise Paquette, directrice, Direction de l'organisation du travail, Secrétariat du Conseil du trésor

M^{me} Chantal Hivon, conseillère en gestion des ressources humaines

La Commission se réunit à 14 heures sous la présidence de M. Taillon (Chauveau), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements et de la participation de membres temporaires.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. le président fait quelques remarques préliminaires, rappelant qu'il a été convenu de procéder à la période d'échanges par blocs égaux de 10 minutes, incluant les questions et les réponses, selon le principe de l'alternance entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire de l'opposition officielle et les parlementaires du deuxième groupe d'opposition.

Il invite les parlementaires à formuler des questions précises et concises, en lien avec le mandat, et il offre aux témoins la possibilité d'être assermentés afin de bénéficier d'immunité.

AUDITION DE L'EX-DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU QUÉBEC À NEW YORK

À 14 h 06, la Commission entend M. Fortier.

À la demande de M. le président, la secrétaire procède à l'assermentation du témoin.

M. Fortier fait une présentation.

Avec la permission de M. le président, M. Fortier dépose les documents coté CAP-09 à CAP-12 (annexe III).

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M. Fortier.

AUDITION DE LA MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

À 15 h 15, après une suspension de trois minutes, la Commission entend M^{me} Gagnon-Tremblay.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M^{me} Gagnon-Tremblay.

Avec la permission de M. le président, M. Proulx (Trois-Rivières) dépose, à la demande M. Ouimet (Marquette), le document coté CAP-13 (annexe III).

La discussion se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M^{me} Gagnon-Tremblay dépose, à la demande M^{me} Maltais (Taschereau), le document coté CAP-14 (annexe III).

La discussion se poursuit.

AUDITION DU SOUS-MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

À 16 h 24, après une suspension de trois minutes, la Commission entend le sous-ministre des Relations internationales.

À la demande de M. le président, la secrétaire procède à l'assermentation du témoin.

M. Cloutier fait une présentation.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M. Cloutier.

Avec la permission de M. le président, M. Cloutier dépose les documents coté CAP-15 et CAP-16 (annexe III).

La discussion se poursuit.

AUDITION DE LA DIRECTION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL AU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

À 17 h 48, après une suspension de neuf minutes, la Commission entend M^{me} Paquette.

À la demande de M. le président, la secrétaire procède à l'assermentation du témoin.

Il est convenu de permettre à M^{me} Paquette de faire une présentation.

M. Auclair (Vimont) remplace M. le président.

La présentation se poursuit.

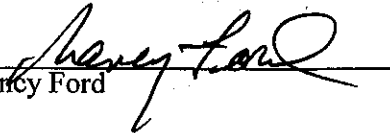
M. Taillon (Chauveau) reprend ses fonctions à la présidence.

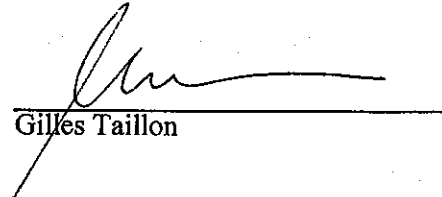
Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M^{me} Paquette.

À 18 h 17, la Commission ajourne ses travaux au mardi 29 avril 2008, à 10 heures.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Nancy Ford


Gilles Taillon

NF/df

Québec, le 28 avril 2008

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'administration publique

Séance du mardi 29 avril 2008

Mandat : Auditions dans le cadre du mandat de l'Assemblée : *Faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York, et à cette fin que la Commission entende, au plus tard au 29 avril 2008, monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York, et monsieur Alain Cloutier, sous-ministre en titre au ministère des Relations internationales, ainsi que toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire de convoquer sans toutefois obliger une personne qui a déposé une plainte à comparaître contre sa volonté.* (Mandat de l'Assemblée, le 9 avril 2008)

Membres présents :

- M. Taillon (Chauveau), président de la Commission
- M. Auclair (Vimont), vice-président de la Commission

- M. Arcand (Mont-Royal)
- M. Auger (Champlain)
- M. Bérubé (Matane)
- M^{me} Charlebois (Soulanges)
- M. Gautrin (Verdun)
- M^{me} Maltais (Taschereau)
- M. Ouellette (Chomedey)
- M. Ouimet (Marquette), membre temporaire
- M. Proulx (Trois-Rivières) en remplacement de M. Benoit (Montmorency)
- M^{me} Roy (Lotbinière), membre temporaire
- M. Simard (Richelieu), porte-parole du 2^e groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et le rôle de l'État, en remplacement de M. Lemay (Sainte-Marie-Saint-Jacques)
- M. Therrien (Terrebonne)
- M. Tomassi (LaFontaine), membre temporaire

Témoins (par ordre d'intervention) :

- M. Jean Charest, Premier ministre

- M. Michel Robitaille, cadre-conseil au ministère des Relations internationales

M. André Prince, conseiller, Délégation générale du Québec à New York

M^{me} Josée Cerone, directrice des Ressources humaines, ministère des Relations internationales

La Commission se réunit à 10 h 07 sous la présidence de M. Taillon (Chauveau), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements et de la participation de membres temporaires.

AUDITIONS (suite)

AUDITION DE MONSIEUR JEAN CHAREST

À 10 h 10, la Commission entend M. Charest.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M. Charest.

Avec la permission de M. le président, M. Auclair (Vimont) dépose le document coté CAP-17 (annexe III).

La discussion se poursuit.

AUDITION DE MONSIEUR MICHEL ROBITAILLE

À 11 h 01, la Commission entend M. Robitaille.

À la demande de M. le président, la secrétaire procède à l'assermentation du témoin.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M. Robitaille.

À 11 h 46, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 12, la Commission reprend ses travaux.

AUDITION DE MONSIEUR ANDRÉ PRINCE

À 15 h 13, la Commission entend M. Prince.

À la demande de M. le président, la secrétaire procède à l'assermentation du témoin.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M. Prince.

AUDITION DE MADAME JOSEE CERONE

À 16 h 07, après une suspension de deux minutes, la Commission entend M^{me} Cerone.

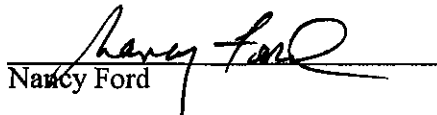
À la demande de M. le président, la secrétaire procède à l'assermentation du témoin.

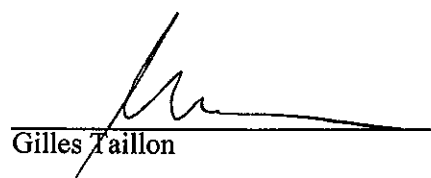
Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M^{me} Cerone.

À 16 h 57, la Commission ajourne ses travaux au mercredi 30 avril 2008, à 8 heures, alors qu'elle siégera en séance de travail dans le cadre du présent mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Nancy Ford


Gilles Taillon

NF/df

Québec, le 30 avril 2008

ANNEXE I

Ordres du jour



COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandat de l'Assemblée «Faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York, et à cette fin, que la Commission entende, au plus tard au 29 avril 2008, monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York, et monsieur Alain Cloutier, sous-ministre en titre au ministère des Relations internationales, ainsi que toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire de convoquer sans toutefois obliger une personne qui a déposé une plainte à comparaître contre sa volonté.»

Le lundi 28 avril 2008

Salle du Conseil législatif

ORDRE DU JOUR

- 14 h 00 M. Bruno Fortier
Accompagné de : M^e Pierre V. LaTraverse
- 15 h 10 M^{me} Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales
- 16 h 10 M. Alain Cloutier, sous-ministre des Relations internationales
Accompagné de : M. Michel Chevrier, directeur général des services ministériels
M. Martin Breault, secrétaire du Ministère
- 17 h 20 M^{me} Élise Paquette, directrice, Direction de l'organisation du travail, Secrétariat du Conseil du trésor
Acompagnée de M^{me} Chantal Hivon, conseillère en gestion des ressources humaines
- 18 h 20 *Ajournement*

NF/df

Québec, le 28 avril 2008



COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandat de l'Assemblée «Faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York, et à cette fin, que la Commission entende, au plus tard au 29 avril 2008, monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York, et monsieur Alain Cloutier, sous-ministre en titre au ministère des Relations internationales, ainsi que toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire de convoquer sans toutefois obliger une personne qui a déposé une plainte à comparaître contre sa volonté.»

Le mardi 29 avril 2008

Salle du Conseil législatif

ORDRE DU JOUR

- 10 h 00 M. Jean Charest, Premier ministre
- 11 h 00 M. Michel Robitaille, cadre-conseil au ministère des Relations internationales
- 12 h 00 *Suspension*
- Après les affaires courantes*
- 15 h 00 M. André Prince, conseiller, Délégation générale du Québec à New York
- 16 h 00 M^{me} Josée Cerone, directrice, Direction des ressources humaines, ministère des Relations internationales
- 17 h 00 Complément d'information
- 18 h 00 *Ajournement*

NF/df

Québec, le 29 avril 2008

ANNEXE II

**Procès-verbaux des séances de travail
des 17, 29 et 30 avril 2008**



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 17 avril 2008

Organisation des travaux de la Commission relatifs au mandat de l'Assemblée
visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement
de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'administration publique

Séance de travail du jeudi 17 avril 2008

Mandat : Organisation des travaux de la Commission relatifs au mandat de l'Assemblée visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York. (Mandat de l'Assemblée, le 9 avril 2008)

Membres présents :

- M. Taillon (Chauveau), président
- M. Auclair (Vimont), vice-président

- M. Arcand (Mont-Royal)
- M. Auger (Champlain)
- M. Benoit (Montmorency)
- M. Bérubé (Matane)
- M^{me} Charlebois (Soulanges)
- M. Gautrin (Verdun)
- M^{me} Maltais (Taschereau)
- M. Ouellette (Chomedey)
- M. Riedl (Iberville), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires internationales et d'exportation, membre temporaire
- M. Simard (Richelieu), porte-parole du 2^e groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et le rôle de l'État, en remplacement de M. Lemay (Ste-Marie—St-Jacques)
- M. Therrien (Terrebonne)

La Commission se réunit à 8 h 33 sous la présidence de M. Taillon (Chauveau), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est d'organiser les travaux de la Commission relatifs au mandat de l'Assemblée visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York.

CHOIX DES TÉMOINS

Une discussion s'engage sur le choix des témoins que la Commission souhaite entendre dans le cadre de ce mandat.

M^{me} Maltais (Taschereau) propose les témoins suivants :

- M^{me} Monique Gagnon –Tremblay, ministre des Relations internationales
- M. Jean Charest, premier ministre du Québec
- M. Michel Robitaille, cadre-conseil au ministère des Relations internationales
- M. André Prince, conseiller à la Délégation générale du Québec à New York
- M^{me} Josée Cerone, directrice des ressources humaines au ministère des Relations internationales
- M. Robert Keating, actuel délégué général du Québec à New York

M. Auclair (Vimont) propose le témoin suivant :

- M^{me} Élise Paquette, directrice, Direction de l'organisation du travail, Secrétariat du Conseil du trésor

M. Benoit (Montmorency) propose les témoins suivants :

- M. Michel Chevrier, du ministère des Relations internationales
- M. Benoît Payeur

M. Auger (Champlain) propose les témoins suivants :

- M. André Brochu, du ministère du Conseil exécutif
- M. Gaston Harvey, du ministère des Relations internationales

Une discussion s'engage sur la proposition d'inviter le premier ministre et la ministre des Relations internationales.

M. le président met aux voix la proposition d'inviter M. Charest, premier ministre, et M^{me} Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, comme témoins dans le cadre de l'exécution de ce mandat.

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

Pour : Les membres du deuxième groupe d'opposition et les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle — 6

Contre : Les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement — 5

En conséquence, la motion est adoptée.

La discussion se poursuit sur le choix des autres témoins. Il est convenu de suspendre la séance quelques minutes afin de permettre au comité directeur de la Commission d'en discuter et de revenir avec une proposition qui sera soumise à l'ensemble des membres.

À 9 h 24, après une suspension de sept minutes, le comité directeur fait la proposition suivante quant au choix des témoins :

QUE la Commission de l'administration publique entende, en plus de M. Fortier, M. Cloutier, M. Charest et M^{me} Gagnon-Tremblay, les personnes suivantes : M^{me} Élise Paquette, M. André Prince, M. Michel Robitaille et M^{me} Josée Cerone.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ORDRE D'AUDITION DES TÉMOINS

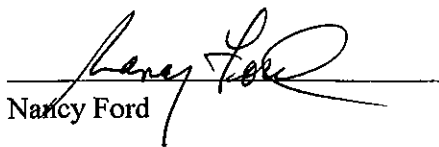
Une discussion s'engage sur l'ordre d'audition des témoins.

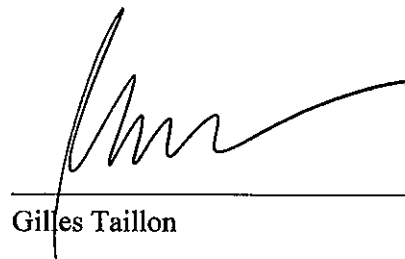
Il est convenu de confier au comité directeur de la Commission l'organisation des travaux relatifs à ce mandat.

À 9 h 35, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Nancy Ford


Gilles Taillon

Québec, le 22 avril 2008

NF/df

ANNEXE I

Comité directeur



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Comité directeur

COMPTE RENDU

Réunion du 17 avril 2008

Organisation des travaux de la Commission relatifs au mandat de l'Assemblée
visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement
de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York

COMPTE RENDU

Commission de l'administration publique

Comité directeur

Réunion du jeudi 17 avril 2008

Objet : Organisation des travaux de la Commission relatifs au mandat de l'Assemblée visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York

Membres présents :

- M. Taillon (Chauveau), président de la Commission
- M. Auclair (Vimont), vice-président de la Commission
- M^{me} Maltais (Taschereau), représentante du deuxième groupe d'opposition
- M^{me} Ford, secrétaire de la Commission

Le Comité directeur se réunit à 15 h 30.

Conformément au mandat qui lui a été confié par la Commission, le comité directeur se penche sur l'ordre d'audition des témoins qui seront entendus, la répartition du temps de parole et autres modalités d'organisation des travaux dans le cadre de l'exécution du mandat de l'Assemblée visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York.

Après discussion, le comité directeur convient que les témoins seront entendus dans l'ordre suivant :

- Monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York;
- Madame Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales;
- Monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec;
- Monsieur Alain Cloutier, sous-ministre au ministère des Relations internationales;
- Madame Élise Paquette, directrice, Direction de l'organisation du travail, Secrétariat du Conseil du trésor;
- Monsieur Michel Robitaille, cadre-conseil au ministère des Relations internationales;
- Monsieur André Prince, conseiller, Délégation générale du Québec à New York;
- Madame Josée Cerone, directrice des Ressources humaines au ministère des Relations internationales.

Une discussion s'engage sur la durée des auditions.

Il est convenu que la durée des auditions sera répartie de la façon suivante :

- Monsieur Bruno Fortier : 1 heure 10 minutes (*incluant un exposé de 10 minutes*);
- Madame Monique Gagnon-Tremblay : 1 heure;
- Monsieur Jean Charest : 1 heure;
- Monsieur Alain Cloutier : 1 heure 10 minutes (*incluant un exposé de 10 minutes*);
- Madame Élise Paquette : 1 heure;
- Monsieur Michel Robitaille : 1 heure;
- Monsieur André Prince : 1 heure;
- Madame Josée Cerone : 1 heure.

Sur proposition de madame Maltais (Taschereau), il est convenu d'ajouter une heure au temps alloué aux auditions, qui pourrait être utilisée par la Commission à la fin de l'ensemble des auditions pour obtenir des compléments d'information.

À la demande de monsieur Auclair (Vimont), il est convenu que la Commission devra obtenir le consentement unanime de ses membres si elle souhaite rappeler un témoin à la fin, durant l'heure ajoutée au temps alloué aux auditions.

Il est également convenu qu'il n'y aura ni remarques préliminaires ni remarques finales par les membres de la Commission et que la répartition du temps se fera selon la pratique habituelle de la Commission, à savoir : de façon égale entre les trois groupes parlementaires, par blocs de 10 minutes, incluant les questions et les réponses, en commençant par le groupe parlementaire formant le gouvernement, suivi du groupe de l'opposition officielle, puis du deuxième groupe d'opposition.

Étant donné le nombre important de témoins qui seront entendus, la Commission souhaite tenir séance dans une salle de dimension adéquate, telle la salle du Conseil législatif ou la salle Louis-Joseph-Papineau.

De plus, il est convenu de tenir une séance de travail à la suite des auditions, afin d'échanger sur les observations et les conclusions qui s'en dégagent et de faire des recommandations, s'il y a lieu.

Une discussion s'engage concernant l'horaire des auditions. Faute de consensus à ce sujet, il est convenu de demander au leader de convoquer les auditions dans les délais prescrits dans la motion.

Sur proposition de monsieur Auclair (Vimont), il est convenu que la secrétaire de la Commission organisera une séance d'information avec un juriste spécialisé en procédure parlementaire, à laquelle les membres de la Commission pourront participer sur une base volontaire. Cette séance portera, entre autres, sur la protection des témoins, les informations et documents protégés par la Loi sur l'accès à l'information et la règle du *sub judice*.


Sous réserve de la disponibilité d'un expert, cette séance aura lieu le jeudi 24 avril 2008, de 7 h 30 à 8 h 30.

À 16 h 20, la réunion est levée.

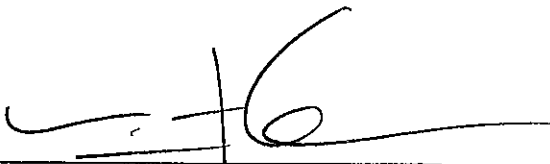
La secrétaire de la Commission,


Nancy Ford

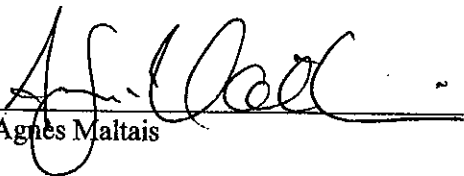
Le président de la Commission,


Gilles Taillon

Le vice-président de la Commission,


Vincent Auclair

La représentante du 2^o groupe d'opposition,


Agnès Maltais

Québec, le 21 avril 2008



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 29 avril 2008

Organisation des travaux de la Commission relatifs au mandat de l'Assemblée
visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement
de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'administration publique

Séance de travail du mardi 29 avril 2008

Mandat : Organisation des travaux de la Commission relatifs au mandat de l'Assemblée visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York. (Mandat de l'Assemblée, le 9 avril 2008)

Membres présents :

- M. Taillon (Chauveau), président
- M. Auclair (Vimont), vice-président

- M. Arcand (Mont-Royal)
- M. Auger (Champlain)
- M. Benoit (Montmorency)
- M. Bérubé (Matane)
- M^{me} Charlebois (Soulanges)
- M. Gautrin (Verdun)
- M^{me} Maltais (Taschereau)
- M. Ouellette (Chomedey)
- M. Simard (Richelieu), porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et le rôle de l'État, en remplacement de M. Lemay (Ste-Marie—St-Jacques)
- M. Therrien (Terrebonne)

La Commission se réunit à 9 h 50 sous la présidence de M. Taillon (Chauveau), président de la Commission.

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est d'organiser les travaux de la Commission relatifs au mandat de l'Assemblée visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York.

Puis, il fait part à la Commission d'une lettre qu'il a reçue le 28 avril 2008 de M^{me} Myra Clement, ex-attachée commerciale à la Délégation générale du Québec à New York, demandant d'être entendue dans le cadre des auditions publiques portant sur ce mandat.

M^{me} Maltais (Taschereau) propose la motion suivante :

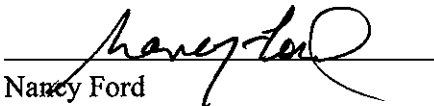
QUE la Commission de l'administration publique entende M^{me} Myra Clement à 17 heures cet après-midi, dans le cadre du mandat visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier.

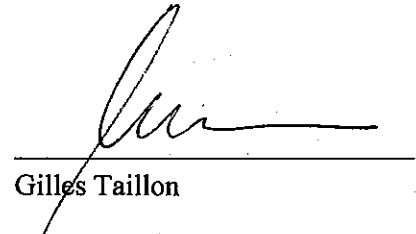
Un débat s'engage sur cette motion.

À 10 h 02, la Commission ajourne ses travaux en séance de travail, afin de respecter l'ordre de l'Assemblée et de procéder aux auditions publiques dans le cadre de ce mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Nancy Ford


Gilles Taillon

Québec, le 30 avril 2008

NF/df

ANNEXE I

Comité directeur



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Comité directeur

COMPTE RENDU

Réunion du 29 avril 2008

Organisation des travaux de la Commission relatifs au mandat de l'Assemblée visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York

COMPTE RENDU

Commission de l'administration publique

Comité directeur

Réunion du mardi 29 avril 2008

Objet : Organisation des travaux de la Commission relatifs au mandat de l'Assemblée visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York

Membres présents :

- M. Taillon (Chauveau), président de la Commission
- M. Auclair (Vimont), vice-président de la Commission
- M^{me} Maltais (Taschereau), représentante du deuxième groupe d'opposition
- M^{me} Ford, secrétaire de la Commission

Le Comité directeur se réunit à 9 h 30.

M. le président ouvre la séance.

La secrétaire de la Commission porte à l'attention des membres du Comité directeur une demande du sous-ministre des Relations internationales, qui souhaite transmettre par lettre des précisions à son témoignage devant la Commission, hier.

Le Comité directeur convient que la lettre du sous-ministre sera déposée durant la séance d'auditions de ce jour.

M. le président fait part à la Commission d'une lettre qu'il a reçue le 28 avril 2008 de M^{me} Myra Clement, ex-attachée commerciale à la Délégation générale du Québec à New York, demandant d'être entendue dans le cadre des auditions publiques portant sur le mandat de l'Assemblée visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York.

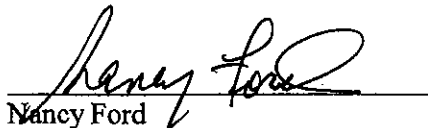
Une discussion s'engage.

Il n'y a pas consensus sur une décision.

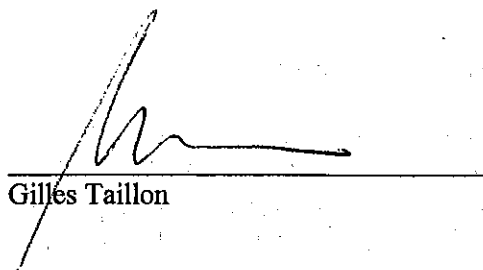
La question sera discutée à la séance de travail de la Commission, qui aura lieu à 9 h 50 ce matin.

À 9 h 49, la réunion est levée.

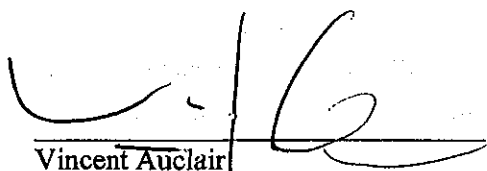
La secrétaire de la Commission,


Nancy Ford

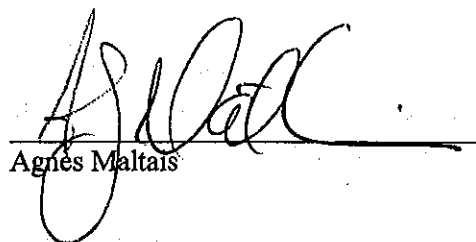
Le président de la Commission,


Gilles Taillon

Le vice-président de la Commission,


Vincent Auclair

La représentante du 2^e groupe d'opposition,


Agnès Maltais

Québec, le 30 avril 2008

NF/df



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 30 avril 2008

Détermination des conclusions et recommandations de la Commission à la suite des auditions dans le cadre du mandat de l'Assemblée visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'administration publique

Séance de travail du mercredi 30 avril 2008

Mandat : Détermination des conclusions et recommandations de la Commission à la suite des auditions dans le cadre du mandat de l'Assemblée visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York.

Membres présents :

- M. Taillon (Chauveau), président
- M. Auclair (Vimont), vice-président

- M. Arcand (Mont-Royal)
- M. Auger (Champlain)
- M. Bérubé (Matane)
- M^{me} Charlebois (Soulanges)
- M. Gautrin (Verdun)
- M^{me} Maltais (Taschereau)
- M. Ouellette (Chomedey)
- M. Ouimet (Marquette), membre temporaire
- M. Proulx (Trois-Rivières) en remplacement de M. Benoit (Montmorency)
- M^{me} Roy (Lotbinière), membre temporaire
- M. Simard (Richelieu), porte-parole du 2^e groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et le rôle de l'État, en remplacement de M. Lemay (Ste-Marie—St-Jacques)
- M. Therrien (Terrebonne)

Autre participant :

- M. Jacques Gagnon, agent de recherche, Division de la recherche, Direction de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à 8 h 05 sous la présidence de M. Taillon (Chauveau), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est de déterminer des conclusions et des recommandations à la suite des auditions dans le cadre du mandat de l'Assemblée visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York.

À la demande de M. le président, M. Jacques Gagnon, recherchiste de la Commission, présente verbalement les faits saillants de l'audition.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission, au cours de laquelle les membres expriment leurs divers points de vue sur l'affaire à l'étude.

OBSERVATIONS

La Commission demande à M. Gagnon de rédiger les observations qu'il a soumises verbalement à la Commission et elle confie au Comité directeur d'en faire l'approbation au nom de la Commission.

RECOMMANDATION

M. Arcand (Mont-Royal) propose que la Commission de l'administration publique recommande aux ministères et aux organismes de la fonction publique de mieux documenter les décisions administratives qu'ils prennent.

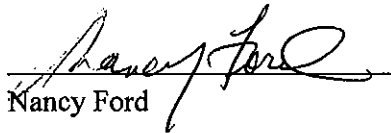
Cette recommandation fait l'objet d'un consensus de la part de l'ensemble des membres de la Commission. En conséquence, il est convenu qu'une recommandation en ce sens sera incluse au rapport.

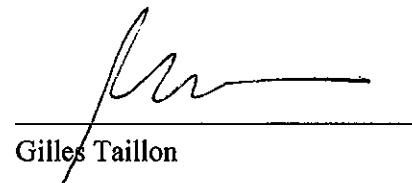
Il est convenu que la secrétaire de la Commission transmettra par courriel le texte des observations et de la recommandation aux membres du Comité directeur de la Commission pour approbation et que, s'il y a accord, les observations et la recommandation seront considérées comme adoptées à l'unanimité.

À 9 h 20, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Nancy Ford


Gilles Taillon

Québec, le 22 avril 2008

NF/df

ANNEXE I

Comité directeur



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Comité directeur

COMPTE RENDU

Réunion du 7 mai 2008

Approbation du rapport de la Commission concernant le mandat de l'Assemblée
visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement
de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York

COMPTE RENDU

Commission de l'administration publique

Comité directeur

Réunion du mercredi 7 mai 2008

Objet : Approbation du rapport de la Commission concernant le mandat de l'Assemblée visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York

Membres présents :

- M. Taillon (Chauveau), président de la Commission
 - M. Auclair (Vimont), vice-président de la Commission
 - M^{me} Maltais (Taschereau), représentante du deuxième groupe d'opposition
 - M^{me} Ford, secrétaire de la Commission
 - M. Gagnon, agent de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
-

Le Comité directeur se réunit à 15 h 10.

M. le président fait état de l'objet de la réunion du Comité directeur, soit d'approuver les observations et la recommandation qui seront contenues dans le rapport de la Commission concernant le mandat de l'Assemblée visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York.

Une discussion s'engage sur le texte des observations, qui se lit comme suit :

OBSERVATIONS

Au terme de ses travaux sur le mandat que lui avait confié l'Assemblée, la Commission de l'administration publique est en mesure de faire certaines constatations sur les circonstances entourant le congédiement de l'ex-délégué général du Québec à New York, monsieur Bruno Fortier. Ces observations portent sur le déroulement des événements qui ont conduit au congédiement et sur les raisons de cette décision administrative.

Concernant le fil des événements, à la lumière des échanges avec les différentes personnes entendues, il est apparu aux membres de la Commission que la séquence des événements était bien établie et n'était pas remise en question. Le ministère des Relations internationales a décidé, comme le prévoit le décret de nomination de l'ex-délégué général, de procéder à son rappel au Québec et par la suite à son remplacement. L'ordre signifié à M. Fortier à la suite de son rappel de demeurer au Québec et de ne pas retourner à New York, ni à la délégation générale ni à la résidence de fonction, est à l'évidence une décision administrative importante. Mais, faute de cas similaire, cette décision administrative ne peut cependant être pleinement appréciée. La Commission note que les autorités du Ministère ont ainsi voulu éviter tout incident impliquant des employés de la délégation.

Quant aux raisons du congédiement, la Commission ne peut que constater les divergences fondamentales dans l'interprétation qu'en font les deux principaux acteurs au dossier, M. Bruno Fortier et le sous-ministre M. Alain Cloutier.

Les membres comprennent que M. Fortier impute son renvoi à un conflit de travail avec un membre de son personnel et à la modification des tâches de cette personne. Il soutient qu'il était justifié et habilité à procéder à ce changement. Il aurait agi ainsi pour réduire les contacts professionnels avec cette personne qui avait déposé une plainte en harcèlement psychologique à son endroit. Dans ces circonstances, il considère son congédiement comme injustement sévère et intempestif.

Par ailleurs, la Commission prend également note de la version donnée par le sous-ministre des Relations internationales. Ce dernier indique qu'il y a eu gradation dans l'évolution des événements et qu'il avait formellement interdit à M. Fortier de « poser des gestes à l'encontre de l'employé plaignant ». Le sous-ministre a déclaré qu'en modifiant les tâches de cette personne, M. Fortier se trouvait à défier cet ordre et qu'à partir de ce moment, le lien de confiance essentiel était rompu. S'ensuivirent le rappel et le remplacement. Au cours de l'audition, la ministre des Relations internationales a qualifié ce geste d'insubordination.

Les membres constatent qu'il demeure un certain flou autour du plan de réorganisation (dont le titre exact est *Plan d'organisation et de classement des ressources humaines de la Délégation générale du Québec à New York et du Bureau du Québec à Washington*). En particulier, ils n'ont pu déterminer dans quelle mesure le poste de la personne plaignante était visé par ce plan. D'une part, le sous-ministre a indiqué qu'il avait aussi enjoint à l'ex-délégué général de ne pas appliquer les éléments du plan d'organisation proposé aux autorités du Ministère par M. Fortier. Selon le sous-ministre, la personne plaignante était directement visée par le projet de réorganisation.

D'autre part, le conseiller à l'administration de la délégation générale de New York a mentionné que, à sa connaissance, le réaménagement des tâches de la personne plaignante ne faisait pas partie du plan d'organisation. La directrice des ressources humaines au ministère des Relations Internationales a, quant à elle, affirmé que la personne plaignante était directement visée par le projet de réorganisation.

La Commission prend la mesure des difficultés à établir précisément les faits puisqu'elle n'a pu baser ses travaux sur une documentation complète relatant les échanges et les événements. Dans de tels cas, l'existence de cette documentation est essentielle.

Les membres de la Commission relèvent que la plainte de harcèlement psychologique semble être un élément important de la situation.

Dans une perspective générale, les parlementaires tiennent à réitérer l'importance que tous les ministères et organismes doivent accorder dans le processus de traitement des plaintes de harcèlement psychologique au respect des personnes impliquées, au maintien d'une grande discrétion et au traitement rigoureux et impartial de ce type de plainte.

Les observations sont approuvées par le Comité directeur

Une discussion s'engage sur le texte de la recommandation, qui se lit comme suit :

RECOMMANDATION

Dans une approche de gestion rigoureuse de l'administration gouvernementale, la Commission de l'administration publique recommande :

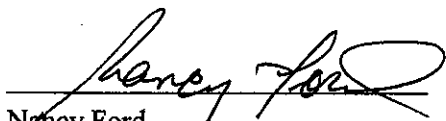
QUE les ministères et les organismes, dans des situations où des décisions administratives lourdes de conséquences doivent être prises, aient le souci constant d'appuyer de telles décisions sur une documentation complète et rigoureuse tout en respectant une grande discrétion dans la transmission des informations afin de protéger toutes les parties au dossier.

La recommandation est approuvée par le Comité directeur.

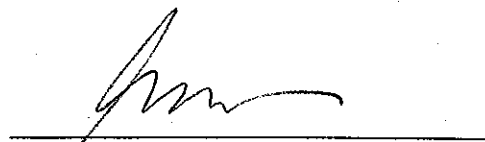
Le Comité directeur ayant approuvé le texte des observations et de la recommandation qui seront contenues dans le rapport de la Commission concernant le mandat de l'Assemblée visant à faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York, conformément à décision prise par la Commission lors de la séance de travail du 30 avril 2008, les observations et la recommandation contenues dans le compte rendu de la réunion du Comité directeur de ce jour sont considérées comme adoptées à l'unanimité de la Commission.

À 15 h 37, la réunion est levée.

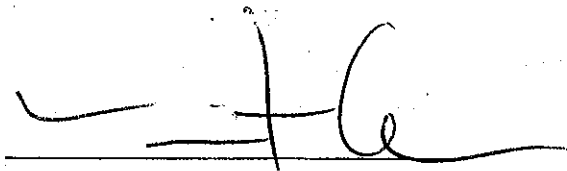
La secrétaire de la Commission,


Nancy Ford

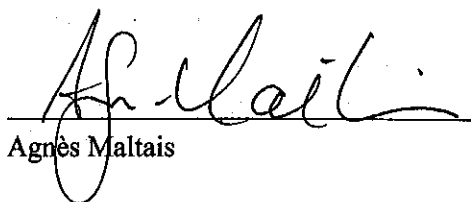
Le président de la Commission,


Gilles Taillon

Le vice-président de la Commission,


Vincent Auclair

La représentante du 2^e groupe d'opposition,


Agnès Maltais

Québec, le 7 mai 2008

NF/df

ANNEXE III

Liste des documents déposés

MANDAT DE L'ASSEMBLÉE : «Faire toute la lumière sur les circonstances entourant le congédiement de monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York, et à cette fin que la Commission entende, au plus tard au 29 avril 2008, monsieur Bruno Fortier, ex-délégué général du Québec à New York, et monsieur Alain Cloutier, sous-ministre en titre au ministère des Relations internationales, ainsi que toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire de convoquer sans toutefois obliger une personne qui a déposé une plainte à comparaître contre sa volonté.

- Cloutier, Alain. [Lettre adressée à M. Bruno Fortier concernant son rappel au Québec]. Le 14 mars 2008. 1 f. Déposé le 28 avril 2008. CAP-09
- Fortier, Bruno. [Déclaration d'ouverture]. Le 24 avril 2008. 2 p. Déposé le 28 avril 2008. CAP-10
- Gouvernement du Québec. *Décret 415-2007, 13 juin 2007* [concernant la nomination de monsieur Bruno Fortier comme délégué général du Québec à New York] accompagné d'un projet de lettre de démission en date du 14 mars 2008. Déposé le 28 avril 2008. CAP-11
- Ministère des Relations internationales. *Politique ministérielle visant à prévenir et à contrer le harcèlement au travail*. Septembre 2004. 7 p et annexes. Déposé le 28 avril 2008. CAP-12
- Fortier, Bruno. [Extrait d'un courriel adressé à MM. Alain Cloutier et Michel Chevrier concernant le Plan d'organisation et de classement des ressources humaines de la DGQNY]. Le 27 décembre 2007. 4 p. Déposé le 28 avril 2008. CAP-13
- Pronovost, Jean. [Lettre adressée à M. Gaston Harvey concernant la nomination de M. Bruno Fortier au poste de directeur des services économiques à la Délégation générale du Québec à New York]. Le 28 juin 2004. 1 f. Déposé le 28 avril 2008. CAP-14
- Cloutier, Alain. [Déclaration d'ouverture]. Non daté. 6 p. Déposé le 28 avril 2008. CAP-15
- Ministère des Relations internationales. Direction des ressources humaines. *Nouveau processus de dotation à l'intention du personnel professionnel, de soutien et ouvrier, siège et réseau*. Le 15 décembre 2005. 1 f. Déposé le 28 avril 2008. CAP-16
- Cloutier, Alain. [Lettre adressée à M. Gilles Taillon, président de la Commission de l'administration publique, concernant de l'information transmise lors de l'audition du sous-ministre des Relations internationales]. Le 29 avril 2008. 1 f. Déposé le 29 avril 2008. CAP-17

ANNEXE IV

**Observations et recommandation
de la Commission**

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
MANDAT DE L'ASSEMBLÉE SUR LES CIRCONSTANCES ENTOURANT LE CONGÉDIEMENT DE MONSIEUR
BRUNO FORTIER, EX-DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU QUÉBEC À NEW YORK

OBSERVATIONS

Au terme de ses travaux sur le mandat que lui avait confié l'Assemblée, la Commission de l'administration publique est en mesure de faire certaines constatations sur les circonstances entourant le congédiement de l'ex-délégué général du Québec à New York, monsieur Bruno Fortier. Ces observations portent sur le déroulement des événements qui ont conduit au congédiement et sur les raisons de cette décision administrative.

Concernant le fil des événements, à la lumière des échanges avec les différentes personnes entendues, il est apparu aux membres de la Commission que la séquence des événements était bien établie et n'était pas remise en question. Le ministère des Relations internationales a décidé, comme le prévoit le décret de nomination de l'ex-délégué général, de procéder à son rappel au Québec et par la suite à son remplacement. L'ordre signifié à M. Fortier à la suite de son rappel de demeurer au Québec et de ne pas retourner à New York, ni à la délégation générale ni à la résidence de fonction, est à l'évidence une décision administrative importante. Mais, faute de cas similaire, cette décision administrative ne peut cependant être pleinement appréciée. La Commission note que les autorités du Ministère ont ainsi voulu éviter tout incident impliquant des employés de la délégation.

Quant aux raisons du congédiement, la Commission ne peut que constater les divergences fondamentales dans l'interprétation qu'en font les deux principaux acteurs au dossier, M. Bruno Fortier et le sous-ministre M. Alain Cloutier.

Les membres comprennent que M. Fortier impute son renvoi à un conflit de travail avec un membre de son personnel et à la modification des tâches de cette personne. Il soutient qu'il était justifié et habilité à procéder à ce changement. Il aurait agi ainsi pour réduire les contacts professionnels avec cette personne qui avait déposé une plainte en harcèlement psychologique à son endroit. Dans ces circonstances, il considère son congédiement comme injustement sévère et intempestif.

Par ailleurs, la Commission prend également note de la version donnée par le sous-ministre des Relations internationales. Ce dernier indique qu'il y a eu gradation dans l'évolution des événements et qu'il avait formellement interdit à M. Fortier de « poser des gestes à l'encontre de l'employé plaignant ». Le sous-ministre a déclaré qu'en modifiant les tâches de cette personne, M. Fortier se trouvait à défier cet ordre et qu'à partir de ce moment, le lien de confiance essentiel était rompu. S'ensuivirent le rappel et le remplacement. Au cours de l'audition, la ministre des Relations internationales a qualifié ce geste d'insubordination.

Les membres constatent qu'il demeure un certain flou autour du plan de réorganisation (dont le titre exact est *Plan d'organisation et de classement des ressources humaines de la Délégation générale du Québec à New York et du Bureau du Québec à Washington*). En particulier, ils n'ont pu déterminer dans quelle mesure le poste de la personne plaignante était visé par ce plan. D'une part, le sous-ministre a indiqué qu'il avait aussi enjoint à l'ex-délégué général de ne pas appliquer les éléments du plan d'organisation proposé aux autorités du Ministère par M. Fortier. Selon le sous-ministre, la personne plaignante était directement visée par le projet de réorganisation.

D'autre part, le conseiller à l'administration de la délégation générale de New York a mentionné que, à sa connaissance, le réaménagement des tâches de la personne plaignante ne faisait pas partie du plan d'organisation. La directrice des ressources humaines au ministère des Relations Internationales a, quant à elle, affirmé que la personne plaignante était directement visée par le projet de réorganisation.

La Commission prend la mesure des difficultés à établir précisément les faits puisqu'elle n'a pu baser ses travaux sur une documentation complète relatant les échanges et les événements. Dans de tels cas, l'existence de cette documentation est essentielle.

Les membres de la Commission relèvent que la plainte de harcèlement psychologique semble être un élément important de la situation.

Dans une perspective générale, les parlementaires tiennent à réitérer l'importance que tous les ministères et organismes doivent accorder dans le processus de traitement des plaintes de harcèlement psychologique au respect des personnes impliquées, au maintien d'une grande discrétion et au traitement rigoureux et impartial de ce type de plainte.

RECOMMANDATION

Dans une approche de gestion rigoureuse de l'administration gouvernementale, la Commission de l'administration publique recommande :

- QUE les ministères et les organismes, dans des situations où des décisions administratives lourdes de conséquences doivent être prises, aient le souci constant d'appuyer de telles décisions sur une documentation complète et rigoureuse tout en respectant une grande discrétion dans la transmission des informations afin de protéger toutes les parties au dossier